



Durée : 10 jours soit : 70 heures

### **Objectifs**

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent ;
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés ;
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Etre capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante ;
- Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées.

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des plates-formes pédagogiques :

- Etre capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement.

Sont notamment visées :

- les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle ;
- les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
- la mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aérodynamisme de chantier ;
- les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée ;
- Etre capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures ;
- Etre capable de s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail ;
- Assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement ;
- Etre capable de choisir des EPI adaptés ;
- Etre capable de mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers ;
- Etre capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets ;
- Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication. Etre capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer.

### **Méthodes et moyens pédagogiques :**

- La société FORMATION BOUQUINET utilise des méthodes en exposant, en reformulant, en questionnant, en démontrant, en illustrant et en corrigeant les candidats.
- Presentiel, mise en situation sur plateforme pédagogique avec cas concret adapté à l'activité du stagiaire

### **Pré requis et public concerné :**

- Parler et écrire le français.
- Maîtriser les opérations de calcul de base.
- Connaître les règles de calcul de surface et de volume.
- Avoir des notions de conversions d'unité (mètre, m<sup>3</sup>/seconde, m<sup>3</sup>/heure)
- Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.
- Ne pas porter de barbe ou être prêt à se raser pour le port des appareils de protection respiratoire

**Référent :** Formateur en prévention du risque amiante validé par l'INRS Section OPPBTP.

### **Formation théorique et pratique :**

	Identifier les attentes des stagiaires sur la formation
J1 - Matin	Fixer les objectifs, limites, règles de la formation Connaître l'amiante, ses caractéristiques, ses propriétés et son utilisation
J1 - Après midi	Connaître les effets de l'amiante sur la santé Connaissances sur la réglementation relative au risque amiante.
J2 - Matin	Identifier les MPCA à partir des documents transmis dans le PDRE
J2 - Après midi	Réaliser l'évaluation du risque lié à une méthodologie de retrait Appliquer et faire appliquer les consignes de prévention liées aux risques autre que l'amiante
J3 - Matin	Assurer la mise en place d'un confinement conformément aux consignes inscrites dans le plan de retrait.
J3 - Après-midi	Assurer la mise en place d'un confinement conformément aux consignes inscrites dans le plan de retrait.
J4 - Matin	Etre capable de contrôler le confinement avant le démarrage des opérations de désamiantage Assurer la mise en place des équipements nécessaires à la réalisation d'un chantier de désamiantage
J4 - Après midi	Etre capable de choisir et d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies
J5 - Matin	Appliquer les procédures d'entrée et de sortie de zone
J5 - Après-midi	Appliquer les procédures d'entrée et de sortie de zone
J6 - Matin	Lire, expliquer et mettre en œuvre un plan de retrait et une notice de poste
J6 - Après midi	Connaître les mesures d'empoussièrement applicables aux chantiers de désamiantage et apprécier les résultats



J7 - Matin	Etre capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets
J7 - Après midi	Assurer la mise en place, le contrôle et l'utilisation de l'UMD
J8 - Matin	Mettre en œuvre les procédures de nettoyage fin et de restitution de zone
J8 - Après midi	Etre capable de mener le chantier et les équipes en se basant sur les instructions
J8 - Après midi	Être capable de participer à la démarche prévention de l'entreprise
J9 - Matin	Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication. Etre capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer
J9 - Après midi	Assurer la traçabilité lors des opérations de traitement d'amiante
J9 - Après midi	Utiliser du matériel conforme et assurer sa décontamination.
J10 - Matin	Epreuves de validation
J10 - Matin	Epreuves de validation

**Validation :**

· En fin de formation, les candidats se voient délivrer une attestation de compétence validé par FORMATION BOUQUINET.  
Edition de la carte FORPREV si réussite aux examens.

**Référent :** Formateur en prévention du risque amiante validé par l'INRS Section OPPBTP.

**Nombre de stagiaires :** 10 Maximum

Le candidat apposera sa signature le matin puis l'après-midi sur un émargement.

Validité : 6 mois. Un recyclage de 14 heures est à prévoir dans les 6 mois.

**Temps d'appropriation, d'échanges et évaluation de la satisfaction des stagiaires (15 min)**

Évaluation théorique (QCM) et pratique réalisé par une personne qualifiée dénommée "formateur" selon le référentiel des connaissances théoriques et pratiques.